



Macon, vendredi 12 mai 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/02151

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Arrêté préfectoral n°BSCD/2023/089 du 5 mai 2023

**Manifestation nautique et activités nautiques
(Compétition d'avirons à Mâcon - régates internationales)**

Navigation obligatoire par le canal de dérivation

Modification des conditions de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 19/05/2023 à 07:00 au 21/05/2023 à 21:00

o Saône

entre les pk 81.000 (amont de la halte fluviale de St Laurent) et pk 82.000 (entrée du canal de dérivation) - Toute la largeur de la voie

Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 19/05/2023 à 07:00 au 21/05/2023 à 21:00

o Saône

entre les pk 81.000 (amont de la halte fluviale de St Laurent) et pk 83.000 - Toute la largeur de la voie

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 19/05/2023 à 07:00 au 21/05/2023 à 21:00

o Saône

entre les pk 82.000 (entrée du canal de dérivation) et pk 84.000 - Toute la largeur de la voie

Extrême vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 19/05/2023 à 07:00 au 21/05/2023 à 21:00

o Saône

entre les pk 80.500 (entrée du canal de dérivation) et pk 84.000 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

En raison de régates à l'aviron avec balisage Albano à Mâcon (71), la navigation sur la Saône est interdite dans la traversée de Mâcon, et rendue obligatoire par le canal de dérivation de Mâcon pour tous les bâtiments, du PK 81.000 (amont de la halte fluviale de St-Laurent-sur-Saône) jusqu'au PK 82.000 (entrée du canal de dérivation), du 19 mai 2023 à 07 h 00 au 21 mai 2023 jusqu'à 21 h 00.

Le stationnement des bateaux autres que ceux participant à la manifestation, est interdit sur la Saône entre le PK 81.000 (amont de la halte fluviale de St-Laurent-sur-Saône) et le PK 83.000.

La pratique d'autres sports nautiques est interdite dans le périmètre de la manifestation pendant toute sa durée.

Les usagers de la voie d'eau doivent observer une vigilance particulière, adapter leur vitesse, limiter les remous dans les secteurs indiqués. Ils doivent également rester à l'écoute du réseau VHF (canal 10).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON

Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :

22/05/2023

Par délégation

Signé

Sylvain CIERNIAK